



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

**Plan d'action
du Conseil des arts et des lettres du Québec
à l'égard des personnes handicapées
2022-2023**

Approuvé par le conseil d'administration le 13 juin 2022

RÉS. CA2223A004



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

1. Introduction

Ce plan d'action annuel a été produit dans le contexte de l'article 61.1 de la [Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale](#) (LRQ, chap. E-20.1), qui stipule, notamment, l'obligation faite aux ministères et aux organismes publics assujettis de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées identifiant les obstacles susceptibles d'être rencontrés dans les secteurs d'activité relevant de leurs attributions et les mesures prévues pour les réduire.

Par son plan d'action, le Conseil des arts et des lettres du Québec a l'intention de favoriser l'intégration et d'accroître la participation des personnes handicapées aux activités liées à sa mission, autant comme prestataire de services publics que comme employeur. Aux fins de ce plan, le Conseil emploie la notion de personne handicapée telle qu'elle est définie au sens de la Loi, soit « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Les membres du conseil d'administration et le personnel sont engagés à poursuivre leurs efforts pour réaliser les actions préconisées et favoriser l'inclusion et la pleine participation de tous les artistes et artisans du milieu culturel à la vie culturelle et à la construction d'une identité québécoise plurielle et rassembleuse.

Ce nouveau plan s'appuie sur les travaux du comité interne à l'égard des personnes handicapées, nourris par les résultats d'un sondage et par une veille continue des meilleures pratiques, ainsi que par des interactions constantes avec différents partenaires. Par ailleurs, il s'inscrit dans une réflexion du plan stratégique du Conseil relative à la perspective de développement durable et à l'inclusion.

Ce document est disponible en médias adaptés sur demande.

Adopté le 13 juin 2022, ce plan aura comme date d'échéance le 31 mars 2023.



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

2. Portrait du Conseil des arts et des lettres du Québec et de ses secteurs d'activité

Créé en 1994 en vertu de la [Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec](#), le Conseil est une société d'État qui relève de la ministre de la Culture et des Communications et qui contribue à l'épanouissement culturel de la population partout au Québec. Avec ses quelque 80 employés et employées, le Conseil offre des services aux artistes, aux écrivains et écrivaines ainsi qu'aux organismes artistiques et littéraires québécois à partir de son siège social à Québec et de son bureau administratif à Montréal, mais également en ligne par sa prestation électronique de services.

Mission

Le Conseil des arts et des lettres du Québec investit dans l'imaginaire et célèbre les succès de ceux et celles qui créent des œuvres marquantes, qui forgent notre identité culturelle et la font rayonner.

Dans une perspective de développement artistique équitable et durable, le Conseil soutient dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts et des lettres et en favorise la diffusion au Québec, au Canada et à l'étranger.

Chaque année, le Conseil appuie financièrement quelque 1500 artistes et 800 organismes artistiques à but non lucratif, contribuant ainsi à l'expression d'une culture vivante et accessible partout au Québec. Il encourage des œuvres artistiques et littéraires phares qui inspirent la fierté des citoyens et citoyennes, nourrissent notre culture et surtout, l'imprègnent au-delà du temps.

Clientèles

Conformément à sa mission, les services offerts par le Conseil s'adressent aux artistes professionnels (incluant les écrivains et écrivaines ainsi que les architectes), aux commissaires indépendants, aux organismes culturels à but non lucratif, aux associations professionnelles d'artistes, aux regroupements nationaux et aux organismes de services œuvrant dans les domaines artistiques suivants :

- arts de la scène (danse, théâtre, musique, chanson et cirque);
- arts médiatiques (arts numériques, cinéma et vidéo);



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

- arts multidisciplinaires;
- arts visuels;
- littérature, bande dessinée et conte;
- métiers d'art;
- recherche architecturale.

Services

Le Conseil offre un soutien financier par l'entremise de programmes d'aide sous diverses formes adaptées à chacun des domaines relevant de sa mission :

- programmes de subventions aux organismes culturels sans but lucratif;
- programme de bourses aux artistes professionnels;
- reconnaissance de l'excellence par la remise de prix et de distinctions honorifiques.

3. L'engagement du Conseil à réduire les obstacles

Dans une perspective de développement culturel durable et équitable, le Conseil s'engage à réduire les obstacles à l'inclusion des créatrices et créateurs et des travailleuses et travailleurs handicapés dans le milieu culturel afin de favoriser leur intégration et leur pleine participation à la vie culturelle et à la société québécoise. En vertu de l'article 10 de la [Charte des droits et libertés de la personne](#) et de la politique sur [L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées](#), le Conseil est tenu de prendre les mesures nécessaires pour que toute personne handicapée qui en fait la demande ait accès, en toute égalité, aux documents et aux services que l'organisation offre au public.



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

4. Groupe de travail responsable du plan d'action

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail composé de membres des directions suivantes : la Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international (DDRI), la Direction du soutien aux organismes de création et de production (DOCP), la Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale (DACAR) et la Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres (DCPAL). Le groupe s'est vu confier les responsabilités de proposer des mesures en lien avec les activités de leurs directions et de veiller à leur mise en œuvre.

5. Consultation de personnes handicapées et de leurs représentants et représentantes

Un sondage a été effectué à l'hiver 2022 auprès de personnes handicapées œuvrant dans le domaine culturel. Une quarantaine de personnes ont répondu au sondage, ce qui a grandement guidé le groupe de travail dans l'élaboration du présent plan. Le Conseil remercie toutes les personnes qui ont participé à ce sondage.

6. Réalisations passées

Le Conseil déploie chaque année de nouvelles mesures et actions afin de rendre ses activités et programmes plus inclusifs et accessibles autant pour ses clientèles que pour son personnel.

Ainsi, lors de la récente refonte de son site Web, une attention particulière a été apportée à l'accessibilité afin que la nouvelle plateforme rencontre les standards les plus élevés en la matière. De plus, le Conseil s'assure maintenant d'ajouter des sous-titres à tous ses contenus



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

vidéo. Par ailleurs, l'équipe du Conseil poursuit ses efforts afin de favoriser la participation des personnes handicapées aux processus décisionnels par le biais des comités et jurys, notamment en offrant des accommodements aux personnes qui en ont besoin.

En ce qui concerne l'accessibilité des programmes, le Conseil a mis en place une mesure offrant un supplément d'aide pour le financement des projets afin de tenir compte des réalités et besoins des artistes handicapés ou des artistes ayant une collaboratrice ou un collaborateur handicapé. Il compte aller plus loin cette année avec de nouveaux soutiens, autant pour les artistes que pour les organismes.

Des efforts importants de sensibilisation sur les réalités des personnes handicapées ont aussi été déployés par l'équipe du Conseil à travers diverses formations, présentations et communications internes.

7. Bilan des mesures prises au cours du dernier exercice

Grâce à la participation de l'ensemble de son personnel, le Conseil a réalisé une grande partie des objectifs fixés en 2021-2022. En effet, 88 % des mesures ayant pour échéance mars 2022 ont été réalisées. La mise en œuvre du plan a été facilitée par la collaboration de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) qui a fourni des avis éclairés tout au long de l'exercice. Le tableau suivant présente les résultats obtenus par le Conseil pour ses mesures prévues en 2021-2022.

ARTISTES ET TRAVAILLEUR(-EUSE)S DU MILIEU CULTUREL	
Obstacle 1	Difficulté d'accès aux programmes du Conseil et au financement qui s'y rattache
Objectif 1.1	Améliorer l'accessibilité des bourses et des subventions aux personnes handicapées admissibles aux programmes du Conseil et aux organismes œuvrant avec des personnes handicapées
Mesure 1.1.1	Analyse des demandes d'organismes avec une attention particulière aux besoins spéciaux exprimés dans les budgets afin d'ajuster les subventions en conséquence
Indicateurs 1.1.1.1 & 1.1.1.2	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers traités • Fonds supplémentaires alloués en lien avec les besoins spéciaux
Résultat/ État de réalisation	Trente-cinq (35) demandes de bourses et subventions ont été traitées et des fonds supplémentaires de 39 131 \$ ont été alloués à des demandes en lien avec des besoins spéciaux.
Suite à donner	Poursuivre l'action



Mesure 1.1.2	Formation pour les chargé(e)s de programmes afin de mieux les outiller pour l'analyse des demandes
Indicateur 1.1.2.1	Nombre de chargé(e)s de programmes présent(e)s à la formation
Résultat/ État de réalisation	Aucune formation n'a eu lieu. La cible n'a donc pas été atteinte.
Suite à donner	Reprendre l'action
Mesure 1.1.3	Diffusion à l'interne du guide de l'OPHQ pour l'accueil des personnes handicapées
Indicateur 1.1.3.1	Date de la diffusion du guide
Résultat/ État de réalisation	L'autoformation en ligne <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> de l'OPHQ a été diffusée le 15 avril 2021 dans le bulletin interne destiné au personnel du Conseil.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 1.1.4	Inviter les personnes handicapées aux présentations du nouveau programme de bourses tenues en mode présentiel ou virtuel (en direct ou en différé). S'il s'agit de présentations physiques, veiller à ce que les lieux soient accessibles et offrir des accommodements, lorsque cela est nécessaire
Indicateurs 1.1.4.1, 1.1.4.2 & 1.1.4.3	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de mesures d'accommodement• Nombre d'associations et de relayeur(-euse)s spécialisé(e)s approché(e)s pour faire la promotion des présentations



	<ul style="list-style-type: none">• Partenaire sélectionné pour la diffusion de nos webinaires
Résultat/ État de réalisation	<p>Les chargé(e)s de programmes de la DACAR ont tenu seize (16) présentations Zoom du nouveau <i>Programme général de bourses</i> sur tout le territoire québécois. Dix-huit (18) autres présentations ont été faites sur demande, que ce soit sur Zoom ou en présentiel. Toutefois, bien que le service de traduction LSQ a été offert sur demande, les chargé(e)s de programmes n'ont reçu aucune requête en ce sens.</p> <p>Onze (11) relayeur(-euse)s ont été approché(e)s pour faire la promotion des présentations du nouveau <i>Programme général de bourses</i>.</p> <p>Aucun partenariat n'a été établi pour la diffusion de nos webinaires. La cible a été partiellement atteinte.</p>
Suite à donner	Poursuivre l'action en impliquant les regroupements identifiés cette année comme partenaires
Mesure 1.1.5	Ajout de l'information sur le soutien supplémentaire admissible pour des actions en lien avec les personnes handicapées lors des présentations des programmes de subventions aux organismes
Indicateur 1.1.5.1	Nombre de présentations effectuées
Résultat/ État de réalisation	En raison de la pandémie, aucune présentation n'a été effectuée durant l'exercice 2021-2022. La cible n'a donc pas été atteinte.
Suite à donner	Reprendre l'action. Le Conseil envisage de faire quelques présentations de ses programmes destinés aux organismes au cours de l'exercice 2022-2023.
Mesure 1.1.6	Lors des discussions pour les nouvelles résidences, inclure l'accessibilité dans les négociations
Indicateur 1.1.6.1	Intégration d'une mention dans la lettre d'entente



Résultat/ État de réalisation	Lors du changement de lieu du Studio du Québec à Rome, l'accessibilité universelle a été incluse dans la lettre de mission du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) pour la recherche d'un nouveau logement.
Suite à donner	Poursuivre l'action lors des prochaines discussions
Mesure 1.1.7	Nouvelle fiche sur l'accessibilité à la signature d'une nouvelle résidence
Indicateur 1.1.7.1	Nombre de nouvelles fiches
Résultat/ État de réalisation	En raison de la pandémie, le Conseil a dû suspendre ses actions relatives aux résidences internationales. La cible n'a donc pas été atteinte.
Suite à donner	Reprendre l'action lors du prochain exercice
Mesure 1.1.8	Dans les communications pour les prix et appels à projets, insérer un paragraphe sur l'inclusion qui mentionne les personnes handicapées
Indicateur 1.1.8.1	Nombre de mentions dans les communications (prix ou appels à projets)
Résultat/ État de réalisation	Le paragraphe sur l'inclusion mentionnant les personnes handicapées a été ajouté dans vingt et un (21) appels à projets tout au long de l'exercice.
Suite à donner	Poursuivre l'action



Mesure 1.1.9	Développer un service visant à offrir un soutien aux personnes handicapées pour l'étape de production de leur demande de bourse
Indicateur 1.1.9.1	Date d'ajout et libellé de la mesure
Résultat/ État de réalisation	Les étapes d'analyse ont été réalisées en 2021-2022. La mise en œuvre sera en 2022-2023.
Suite à donner	Assurer la mise en œuvre de cette mesure
Mesure 1.1.10	Effectuer une consultation, sous la forme d'un sondage, pour valider certaines hypothèses auprès des artistes handicapé(e)s
Indicateurs 1.1.10.1 & 1.1.10.2	<ul style="list-style-type: none">• Date d'envoi du sondage• Taux de réponse du sondage
Résultat/ État de réalisation	Le sondage a été envoyé le 23 février 2022. Le taux de réponse a été de 86 %. Le taux de réponse obtenu est probablement plus élevé que la réalité. En plus d'avoir acheminé le sondage à sa propre banque de ressources, le Conseil a bénéficié de l'appui de relayeur(-euse)s, qui l'ont à leur tour partagé. Il n'est donc pas possible d'évaluer le nombre total de personnes ayant reçu le sondage.
Suite à donner	Proposer de nouvelles actions à intégrer dans le présent plan pour répondre aux enjeux soulevés dans le sondage
Objectif 1.2	Informar les organismes et les personnes handicapées des services offerts par le Conseil



Mesure 1.2.1	Utilisation des plateformes du Conseil afin de rappeler la priorité pour l'organisation de servir équitablement toutes ses clientèles et inciter celles-ci à manifester leurs besoins
Indicateur 1.2.1.1	Nombre de communications réalisées sur les plateformes du Conseil
Résultat/ État de réalisation	Une vingtaine de communications ont été réalisées sur les plateformes du Conseil pour faire la promotion de créations mettant en valeur des personnes handicapées.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 1.2.2	Utilisation de relayeur(-euse)s afin de communiquer l'information sur la mesure de soutien supplémentaire aux boursier(-ière)s en situation de handicap à de nouveaux(-elles) demandeur(-euse)s potentiel(le)s
Indicateur 1.2.2.1	Dates des campagnes de promotion
Résultat/ État de réalisation	Une quinzaine de publications ont été faites durant l'année pour rappeler l'existence de l'aide spéciale visant à couvrir une partie des dépenses de réalisation d'un projet pour des besoins supplémentaires liés au handicap d'un(e) boursier(-ière) ou d'un(e) de ses collaborateur(-trice)s. Plusieurs relayeur(-euse)s ont été mentionné(e)s dans une campagne de promotion sur les réseaux sociaux le 3 décembre 2021.
Suite à donner	Poursuivre l'action



Obstacle 2	Difficulté d'accès aux services offerts par le Conseil dans les lieux de résidences artistiques au Québec et hors Québec
Objectif 2.1	Documenter les services offerts dans les lieux de résidences
Mesure 2.1.1	Envoi d'un questionnaire sur l'accessibilité aux résidences
Indicateur 2.1.1.1	Taux de réponse au questionnaire
Résultat/ État de réalisation	Le taux de réponse est de 13 %. Pour l'instant, une seule réponse a été reçue sur huit (8) questionnaires envoyés.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 2.1.2	Production d'un portrait sur l'accessibilité des lieux de résidences artistiques à partir des données recueillies
Indicateur 2.1.2.1	Date de dépôt du portrait
Résultat/ État de réalisation	Le portrait n'a pas été réalisé puisque les réponses au questionnaire n'ont pas toutes été reçues.
Suite à donner	Reprendre l'action lors d'un exercice ultérieur, dès que tous les questionnaires auront été remplis et reçus



Objectif 2.2	Intégrer l'information sur l'accessibilité des lieux de résidences dans les outils de communication
Mesure 2.2.1	Mise à jour des fiches résidences et des pages Web
Indicateurs 2.2.1.1 & 2.2.1.2	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de fiches mises à jour• Nombre de pages Web mises à jour
Résultat/ État de réalisation	En raison de la pandémie, le Conseil a dû suspendre ses actions relatives aux résidences internationales. La cible n'a donc pas pu être atteinte.
Suite à donner	Poursuivre l'action dès la reprise des activités à l'international
Obstacle 3	Difficulté de participation des personnes handicapées dans les processus du Conseil
Objectif 3.1	Favoriser une meilleure participation des personnes handicapées aux processus décisionnels du Conseil
Mesure 3.1.1	Offrir des mesures d'accommodement favorisant l'embauche de personnes handicapées dans les processus décisionnels du Conseil
Indicateur 3.1.1.1	Nombre de mesures d'accommodement mises en place



Résultat/ État de réalisation	Quatre (4) personnes handicapées ont participé à un jury ou un comité lors de l'exercice 2021-2022. Les rencontres virtuelles ont favorisé la participation d'artistes handicapé(e)s au processus décisionnel du Conseil. Ainsi, une seule mesure d'accommodement a été mise en place pour faciliter la participation d'un des membres.
Suite à donner	Poursuivre l'action

EMPLOYÉ(E)S

Obstacle 4	Difficulté à faire connaître le Conseil comme employeur de choix auprès des personnes handicapées
Objectif 4.1	Faciliter la connaissance du Conseil comme employeur
Mesures 4.1.1 & 4.1.2	<ul style="list-style-type: none">• Diffusion des offres d'emploi sur des sites spécialisés• Utilisation des relayeur(-euse)s d'information
Indicateurs 4.1.1.1 & 4.1.2.1	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'offres d'emploi diffusées et type de sites spécialisés utilisés• Nombre de relayeur(-euse)s utilisé(e)s



Résultat/ État de réalisation	Seize (16) processus d'embauche ont été diffusés sur des sites spécialisés et sept (7) relayeur(-euse)s ont été mis(es) à contribution.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Obstacle 5	Méconnaissance des employé(e)s des réalités des personnes handicapées
Objectif 5.1	Favoriser une meilleure compréhension auprès des employé(e)s du Conseil des réalités des personnes handicapées
Mesure 5.1.1	Organiser une activité dans le cadre de la semaine des personnes handicapées (juin) et une autre dans le cadre de la Journée mondiale des sourds et de la Journée internationale des langues des signes (septembre)
Indicateur 5.1.1.1	Nature de l'activité de sensibilisation réalisée
Résultat/ État de réalisation	Le Conseil a fait la promotion de la campagne de l'OPHQ dans son bulletin interne le 31 mai 2021, en invitant le personnel à participer au jeu-questionnaire. Afin de souligner la Journée mondiale des sourds et la Journée internationale des langues des signes en septembre, le Conseil a organisé une activité de sensibilisation sur les pratiques culturelles des artistes sourd(e)s et handicapé(e)s sous la forme d'une vidéoconférence dont la promotion a été faite dans son bulletin interne. Le Conseil a aussi fait la promotion de la Journée internationale des personnes handicapées dans son bulletin interne le 1er décembre 2021, relayant notamment des informations sur le rapport <i>Arts et culture : pour des offres plus inclusives</i> .
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 5.1.2	Organiser deux activités de sensibilisation auprès du personnel du Conseil, l'une présentant les résultats de la recherche « On vous fait signe! Citoyenneté culturelle des personnes sourdes : enjeux et pratiques d'accessibilité » et l'autre, offerte par le ROSEPH, portant sur l'intégration en emploi des personnes handicapées.



Indicateur 5.1.2.1	Date des activités et présentations
Résultat/ État de réalisation	<p>Le 29 septembre 2021, les résultats de la recherche « On vous fait signe! Citoyenneté culturelle des personnes sourdes : enjeux et pratiques d'accessibilité » ont été présentés aux employé(e)s du Conseil pendant une vidéoconférence.</p> <p>Le 9 février 2022, un chargé de programme a participé à la formation <i>Étude de l'effet des masques sur l'orientation et la mobilité</i> organisée par le Regroupement des aveugles et des amblyopes du Québec (RAAQ).</p> <p>La formation du Regroupement des organismes spécialisé pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH) sur l'intégration en emploi des personnes handicapées n'a pu être suivie. Elle est donc reportée à l'exercice 2022-2023.</p>
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 5.1.3	Faire la promotion dans le bulletin interne au personnel du Conseil d'œuvres artistiques réalisées par des personnes handicapées
Indicateur 5.1.3.1	Nombre d'œuvres ayant bénéficié d'une promotion envoyée aux employé(e)s du Conseil
Résultat/ État de réalisation	Un article a été publié dans le bulletin interne le 13 décembre 2021 pour promouvoir le travail artistique d'un artiste handicapé.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 5.1.4	Faire la promotion des réalités des personnes handicapées dans le bulletin interne au personnel du Conseil
Indicateur 5.1.4.1	Nombre de communications internes envoyées aux employé(e)s du Conseil



Résultat/ État de réalisation	Trois (3) communications ont été effectuées dans le bulletin interne : <ul style="list-style-type: none">• 31 mai : sensibilisation aux réalités des personnes handicapées pendant la pandémie• 1er décembre : promotion du rapport <i>Arts-culture : pour des offres plus inclusives</i>• 11 mars 2022 : incitation à employer des personnes handicapées dans les jurys
Suite à donner	Poursuivre l'action
Objectif 5.2	Développer des collaborations avec le milieu de la recherche afin de contribuer au développement de connaissances au sujet de l'accessibilité culturelle
Mesure 5.2.1	Collaborer avec le Conseil des arts de Montréal sur le sujet des pratiques inclusives et de l'accessibilité
Indicateur 5.2.1.1	Date des rencontres
Résultat/ État de réalisation	Le Conseil a participé à une rencontre avec le Conseil des arts de Montréal au sujet des pratiques inclusives et de l'accessibilité le 1 ^{er} novembre 2021.
Suite à donner	Poursuivre le développement de nouvelles collaborations
TOUTES LES CLIENTÈLES	
Obstacle 6	Achat de biens et services accessibles
Objectif 6.1	Assurer le respect des exigences liées à l'approvisionnement accessible



Mesure 6.1.1	Inclure dans les processus d'achat de biens et services (tant pour les ressources matérielles que pour les communications) une mention indiquant que le Conseil veille à l'accessibilité dans son processus d'approvisionnement et au respect de cette mention
Indicateur 6.1.1.1	Date de l'ajout et libellé de la mention
Résultat/ État de réalisation	En 2021-2022, le Conseil n'a pas publié d'appel d'offres pour l'acquisition de biens ou de services.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 6.1.2	Sous-titrage de vidéos produites par le Conseil
Indicateur 6.1.2.1	Nombre de vidéos avec sous-titres
Résultat/ État de réalisation	Cette année, quatre-vingt-six (86) vidéos ont été diffusées avec sous-titres, soit trente-deux (32) vidéos sur Facebook, vingt-six (26) sur YouTube et vingt-huit (28) sur Instagram.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 6.1.3	Mettre à disposition de la réception du Conseil et du personnel des masques Humask permettant la lecture sur les lèvres, et faire une communication afin d'informer l'équipe de cette mesure
Indicateur 6.1.3.1	Date de la communication dans le bulletin interne au personnel du Conseil



Résultat/ État de réalisation	Une communication annonçant la réception des masques a été publiée dans le bulletin interne le 21 décembre 2021.
Suite à donner	Aucune suite à donner
Obstacle 7	Accessibilité des événements organisés par le Conseil
Objectif 7.1	Assurer la diffusion de la bonne information sur l'accessibilité des lieux
Mesure 7.1.1	Inclure l'information sur l'accessibilité dans les différents outils de communication
Indicateur 7.1.1.1	Nombre d'outils comportant la mention
Résultat/ État de réalisation	La pandémie a forcé l'annulation des événements du Conseil. Aucune information sur l'accessibilité dans les outils de communication du Conseil n'a ainsi été partagée.
Suite à donner	Poursuivre cette action lors de la reprise des activités et des événements du Conseil



Obstacle 8	Accessibilité du site Web
Objectif 8.1	Améliorer l'accessibilité des documents et des communications
Mesure 8.1.1	Évaluation de l'accessibilité du nouveau site Web du Conseil
Indicateur 8.1.1.1	Date du dépôt du rapport d'évaluation réalisé
Résultat/ État de réalisation	<p>Afin d'améliorer l'accessibilité des contenus du nouveau site internet du Conseil, le développement et la construction du code informatique se sont appuyés sur les Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0 WCAG 2.0 et SGQRI-008. Ces règles sont recommandées par le World Wide Web Consortium (W3C) et constituent également une norme internationale (ISO/IEC 40500:2012).</p> <p>Une évaluation a été réalisée le 21 janvier 2022 par notre partenaire Libéo afin de confirmer que les personnes nécessitant un lecteur d'écran ou toute autre installation adaptée à leur handicap aient un accès facile au site Web.</p>
Suite à donner	Inclure des questions liées à l'accessibilité du site Web lors d'un nouveau sondage effectué pendant un exercice ultérieur
Mesure 8.1.2	Formation sur le sujet de l'accessibilité Web
Indicateur 8.1.2.1	Date et titre de la formation



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

Résultat/ État de réalisation	Deux (2) membres du personnel ont suivi la formation <i>Accessibilité Web appliquée</i> offerte par l'Académie de la transformation numérique de l'Université Laval entre le 15 septembre et le 13 octobre 2021. Il s'agissait d'une formation en ligne d'une durée de 15 heures.
Suite à donner	Poursuivre l'action en permettant à d'autres membres du personnel de suivre une formation sur l'accessibilité des documents



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

8. Bilan de la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*

La politique gouvernementale sur *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* a pour but de mettre en place, au sein de l'administration publique, toutes les conditions qui permettront aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents offerts au public. Au cours du dernier exercice, le Conseil n'a pas eu à mettre en œuvre de mesure d'accommodement. Par ailleurs, aucune plainte ne fut déposée auprès de la personne responsable des plaintes dans le cadre de la politique d'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

9. Identification des obstacles priorités et des mesures retenues pour 2022-2023

DACAR (Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale)

DOCP (Direction du soutien aux organismes de création et de production)

DDRI (Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international)

DCPAL (Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres du Québec)

DRHA (Direction des ressources humaines, de l'administration et du mécénat)

SDPP (Secrétariat général et direction de la planification et des programmes)

ARTISTES ET TRAVAILLEUR(-EUSE)S DU MILIEU CULTUREL

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
1. Difficulté d'accès aux programmes du Conseil et au financement qui s'y rattache	1.1 Améliorer l'accessibilité des bourses et des subventions aux personnes handicapées admissibles aux programmes du Conseil et aux organismes œuvrant avec des personnes handicapées	1.1.1 Analyse des demandes d'artistes et organismes avec une attention particulière aux besoins spéciaux exprimés dans les budgets afin d'ajuster les bourses et subventions en conséquence	DOCP/DDRI/DACAR	En continu	1.1.1.1 Nombre de dossiers traités 1.1.1.2 Fonds supplémentaires alloués relativement à des besoins spéciaux
		1.1.2 Formation pour les chargé(e)s de programmes afin de mieux les outiller pour l'analyse des demandes	DOCP/DACAR/DDRI /DRHA/DCPAL	Mars 2023	1.1.2.1 Nombre de chargé(e)s de programmes présent(e)s à la formation
		1.1.3 Diffusion à l'interne des capsules de formation de l'OPHQ pour l'accueil des personnes handicapées	DCPAL	Mars 2023	1.1.3.1 Date de la diffusion du guide



		1.1.4 Inviter les personnes handicapées aux présentations du nouveau programme de bourses tenues en mode présentiel ou virtuel (en direct ou en différé). S'il s'agit de présentations physiques, veiller à ce que les lieux soient accessibles et offrir des accommodements, lorsque cela est nécessaire	DACAR	Mars 2023	1.1.4.1 Nombre de mesures d'accommodement 1.1.4.2 Nombre d'associations et de relayeur(-euse)s spécialisé(e)s approché(e)s pour faire la promotion des présentations
		1.1.5 Ajout de l'information sur le soutien supplémentaire admissible pour des actions en lien avec les personnes handicapées lors des présentations des programmes de subventions aux organismes	DOCP/DDRI	Mars 2023	1.1.5.1 Nombre de présentations effectuées
		1.1.6 Lors des discussions pour les nouvelles résidences, inclure l'accessibilité dans les négociations	DDRI	En continu	1.1.6.1 Intégration d'une mention dans la lettre d'entente
		1.1.7 Nouvelle fiche sur l'accessibilité à la signature d'une nouvelle résidence	DDRI	En continu	1.1.7.1 Nombre de nouvelles fiches



		1.1.8 Dans les appels à projets, insérer un paragraphe sur l'inclusion qui mentionne les personnes handicapées	DCPAL	Mars 2023	1.1.8.1 Nombre de mentions dans les appels à projets
		1.1.9 Développer un service visant à offrir un soutien aux personnes handicapées pour l'étape de production de leur demande de bourse	SDPP	Mars 2023	1.1.9.1 Date d'ajout et libellé de la mesure
	1.2 Informer les organismes et les personnes handicapées des services offerts par le Conseil	1.2.1 Utilisation des plateformes du Conseil afin de rappeler la priorité pour l'organisation de servir équitablement toutes ses clientèles et inciter celles-ci à manifester leurs besoins	DCPAL	En continu	1.2.1.1 Nombre de communications réalisées sur les plateformes du Conseil
		1.2.2 Utilisation de relayeur(-euse)s afin de communiquer l'information sur la mesure de soutien supplémentaire aux boursier(-ière)s handicapé(e)s à de nouveaux(-elles) demandeur(-euse)s potentiel(le)s	DCPAL	Mars 2023	1.2.2.1 Dates des campagnes de promotion



		1.2.3 Présentation du programme de bourse en partenariat avec des regroupements d'artistes handicapé(e)s	DCPAL/DACAR	Mars 2023	1.2.3.1 Dates des présentations
		1.2.4 Envoi d'une infolettre ciblée afin de promouvoir les services du Conseil offerts aux personnes handicapées	DCPAL	Mars 2023	1.2.4.1 Date d'envoi de l'infolettre
		1.2.5 Réalisation d'une campagne publicitaire	DCPAL	Mars 2023	1.2.5.1 Date et détails de la campagne
2. Difficulté d'accès à l'offre culturelle	2.1 Favoriser la participation des personnes handicapées à la vie culturelle	2.1.1 Réaliser un projet-pilote afin de financer des initiatives d'organismes favorisant l'accessibilité des personnes handicapées	SDPP/DDRI/DOCP	Mars 2023	2.1.1.1 Nombre de projets soutenus



3. Difficulté d'accès aux services offerts par le Conseil dans les lieux de résidences artistiques au Québec et hors Québec	3.1 Documenter les services offerts dans les lieux de résidences	3.1.1 Envoi d'un questionnaire sur l'accessibilité physique des résidences	DDRI	Mars 2023	3.1.1.1 Taux de réponse au questionnaire
	3.2 Intégrer l'information sur l'accessibilité des lieux de résidences dans les outils de communication	3.2.1 Mise à jour des fiches résidences et des pages Web	DCPAL	Mars 2023	3.2.1.1 Nombre de fiches mises à jour 3.2.1.2 Nombre de pages Web mises à jour
4. Difficulté de participation des personnes handicapées dans les processus du Conseil	4.1 Favoriser une meilleure participation des personnes handicapées aux processus décisionnels du Conseil	4.1.1 Offrir des mesures d'accommodement favorisant l'embauche de personnes handicapées dans les processus décisionnels du Conseil	DOCP/DDRI/DACAR /DCPAL	Mars 2023	4.1.1.1 Nombre de mesures d'accommodement mises en place
EMPLOYÉ(E)S					
Obstacles priorisés	Objectifs	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
5. Difficulté à faire connaître le Conseil comme employeur de choix auprès des personnes handicapées	5.1 Faciliter la connaissance du Conseil comme employeur	5.1.1 Diffusion des offres d'emploi sur des sites spécialisés 5.1.2 Utilisation des relayeur(-euse)s d'information	DRHA	En continu	5.1.1.1 Nombre d'offres d'emploi diffusées et nombre de sites spécialisés utilisés 5.1.2.1 Nombre de relayeur(-euse)s utilisé(e)s



6. Méconnaissance des employé(e)s des réalités des personnes handicapées	6.1 Favoriser une meilleure compréhension auprès des employé(e)s du Conseil des réalités des personnes handicapées	6.1.1 Organiser une activité dans le cadre de la semaine des personnes handicapées (juin) et une autre dans le cadre de la Journée mondiale des sourds et de la Journée internationale des langues des signes (septembre)	DCPAL	Juin 2022 Septembre 2022	6.1.1.1 Date et nature des deux activités de sensibilisation réalisées
		6.1.2 Organiser une activité de sensibilisation auprès du personnel du Conseil offerte par le ROSEPH, portant sur l'intégration en emploi des personnes handicapées.	DDRHA / DACAR	Mars 2023	6.1.2.1 Date des présentations
		6.1.3 Faire la promotion dans le bulletin interne au personnel du Conseil d'œuvres artistiques réalisées par des personnes handicapées	DCPAL	En continu	6.1.3.1 Nombre d'œuvres ayant bénéficié d'une promotion envoyée aux employé(e)s du Conseil
		6.1.4 Faire la promotion des réalités des personnes handicapées dans le bulletin interne au personnel du Conseil	DCPAL	En continu	6.1.4.1 Nombre de communications internes envoyées aux employé(e)s du Conseil
		6.1.5 Accueillir un(e) stagiaire dans le cadre du programme DuoEmploi	DCPAL	En continu	6.1.5.1 Date du stage



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

		6.1.6 Faire la promotion du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées dans le bulletin interne au personnel du Conseil	DCPAL	Mars 2023	6.1.6.1 Date de partage du Plan
	6.2 Développer des collaborations avec le milieu de la recherche afin de contribuer au développement de connaissances au sujet de l'accessibilité culturelle	6.2.1 Participer aux travaux de la Chaire de recherche du Canada sur la citoyenneté culturelle des personnes sourdes et les pratiques d'équité culturelle	DCPAL	Mars 2023	6.2.1.1 Date des rencontres



TOUTES LES CLIENTÈLES

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
7. Achats de biens et services accessibles	7.1 Assurer le respect des exigences liées à l’approvisionnement accessible	7.1.1 Inclure dans les processus d’achat de biens et services (tant pour les ressources matérielles que pour les communications) une mention indiquant que le Conseil veille à l’accessibilité dans son processus d’approvisionnement et au respect de cette mention	DRHA	En continu	7.1.1.1 Date de l’ajout et libellé de la mention
		7.1.2 Sous-titrage de vidéos produites par le Conseil	DCPAL	Mars 2023	7.1.2.1 Nombre de vidéos avec sous-titres
8. Accessibilité des événements organisés par le Conseil	8.1 Assurer la diffusion de la bonne information sur l’accessibilité des lieux	8.1.1 Inclure l’information sur l’accessibilité dans les différents outils de communication	DCPAL	Mars 2023	8.1.1.1 Nombre d’outils comportant la mention
	8.2. Assurer la sécurité des participant(e)s aux événements organisés par le Conseil	8.2.1 Désigner un(e) accompagnateur(-trice) en cas d’urgence pour chaque personne en ayant besoin	DCPAL	En continu	8.2.1.1 Nombre d’accompagnateur(-trice)s désigné(e)s



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

9. Accessibilité du site Web	9.1 Améliorer l'accessibilité des documents et des communications	9.1.1 Créer une page de ressources à la portée des personnes handicapées sur le site Web du Conseil	DCPAL	Mars 2023	9.1.1.1 Date de mise en ligne de la page Web
		9.1.2 Créer une vidéo en Langue des signes québécoise (LSQ) à insérer sur la nouvelle page ressource du site Web	DCPAL	Mars 2023	9.1.2.1 Date de mise en ligne de la vidéo
		9.1.3 Formation sur le sujet de l'accessibilité des documents	DCPAL	Mars 2023	9.1.3.1 Date et titre de la formation